



Agenda

13 octobre à 12 h

Repas des aînés
à la salle des fêtes

9 novembre à 20 h

Séance du
conseil municipal

11 novembre

Cérémonie
commémorative
au monument aux morts

Quelques nouvelles de la commune

Nettoyage de la commune

Les participants au nettoyage annuel de la commune qui a lieu fin mars, constatent unanimement, depuis plusieurs années, une amélioration sensible de la situation. Les lieux de rejets importants sont moins nombreux. Les abords de l'ensemble des voies communales et des chemins recellent moins de débris en tous genres. Pourtant, on constate encore régulièrement la conséquence d'incivilités persistantes. Gérard Wuiard, jeune retraité, qui arpente depuis quelques temps, pour le plaisir, nos différents chemins, se propose de ramasser systématiquement les débris qu'il trouvera sur son chemin. L'accord prévoit qu'il les laissera dans des sacs poubelle, en bordure des seules voies goudronnées, en indiquant à

la mairie le lieu des dépôts. Gérard Wuiard ne refuserait pas un accompagnement ou une aide. On peut le joindre au 02.37.48.06.88



Sur la photo, la "récolte" d'une promenade.

Eglise

● Les travaux de réhabilitation des façades Est et Ouest de l'église qui devaient débuter en juin ne commenceront que fin octobre car la principale entreprise concernée n'était pas en mesure d'aligner les équipes nécessaires.

La première réunion de chantier a eu lieu le 25 septembre.

● La demande de subvention, déposée cet été auprès de la direction régionale des affaires culturelles, pour la réhabilitation de l'ensemble de la façade Sud, a reçu une réponse négative. Cette demande sera renouvelée en juillet 2019, pour des travaux à réaliser en 2020, qui termineront la réhabilitation extérieure de l'édifice.

Effacement des réseaux

Les opérations d'effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone du bas de la rue de l'Enfer et de la rue Lesière, initialement prévues pour novembre 2017, puis repoussées à février 2018 et encore retardées, devraient, nous l'espérons, commencer en novembre. La quasi totalité des réseaux du hameau d'Aulnay, à l'exception de l'impasse du Val pour le téléphone et d'une partie de la route du Mesnil, seront ainsi "effacés".

Cérémonie du 11 novembre

La municipalité, en collaboration avec l'équipe enseignante, réfléchit à

l'organisation de la cérémonie du 11 novembre à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918. Les informations nécessaires seront communiquées dans les boîtes aux lettres et sur le site www.muzy.fr.

Intercommunalité

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2018, Evreux Portes de Normandie est gestionnaire et responsable du service de l'eau et de la voirie communale.

Le retard dans la réception des factures d'eau était dû à un problème informatique.

Bouilleurs de cru

Sont considérés comme bouilleurs de cru, les propriétaires d'arbres fruitiers, les fermiers, les métayers, ainsi que les vignerons qui distillent, ou font distiller, les fruits ou produits dérivés provenant exclusivement de leur récolte. La commercialisation des alcools obtenus n'est pas autorisée.

On distingue deux catégories de bouilleurs de cru :

1°) Les distillateurs qui bénéficient d'une allocation en franchise de 10 litres d'alcool pur (1000°) pour la campagne pendant laquelle les alcools sont fabriqués. Les produits qui entraînent des exonérations sont : vins, poires et dérivés, pommes et dérivés, marcs, lies, cerises, prunes et prunelles, provenant

exclusivement de leur récolte. Ce droit, appelé aussi « privilège », est strictement personnel. Il ne peut être ni cédé, ni transmis hormis au conjoint survivant de l'ayant droit. L'alcool produit ne peut être commercialisé.

2°) Les distillateurs, non titulaires de l'allocation en franchise des 1000°, bénéficient d'un droit réduit de 50 % dans la limite de 10 litres d'alcool pur par campagne (1000°), non commercialisable. Tous les fruits et leurs dérivés, provenant de leur récolte, entraînent le bénéfice de ce droit.

Dans tous les cas, la distillation doit être déclarée auprès du service des douanes en remplissant le formulaire Cerfa n°12673*02 disponible en mairie.



Alternatives au brûlage des déchets verts. Les bonnes pratiques

Agir pour favoriser les alternatives au brûlage des déchets verts. Les solutions sont multiples. Le choix doit s'adapter au territoire. La priorité est à donner aux actions sur le gisement : préventives, elles minimisent les impacts environnementaux et les coûts de gestion.

1 Le jardin raisonné est une action de prévention limitant la production de déchets verts à la source, qui s'adresse à tous. Son principe est d'adapter le mode de gestion aux caractéristiques et aux fonctions de chaque espace vert ou jardin. Le choix des essences végétales plantées, comme l'entretien différencié des pelouses, s'effectue en fonction des lieux, de leur usage et du climat. Ils influencent le volume de déchets verts générés.

2 Le broyage est simple à mettre en oeuvre par l'acquisition ou la location d'un broyeur. Il consiste à transformer en copeaux les résidus de taille et d'élagage d'arbres, de haies ou d'arbustes. Il constitue une étape intermédiaire qui précède souvent le paillage et le compostage. Très efficace pour réduire le volume de végétaux, cette technique permet de réutiliser les broyats dans les jardins ou dans les espaces verts. Un bon moyen de limiter

le transport des déchets verts et de les valoriser

3 Le paillage. Cette technique consiste à placer au pied des plantes de la matière organique végétale, comme des déchets verts broyés ou de la tonte de pelouse, en vue de nourrir et de protéger le sol. La couche de matière végétale dense présente des bénéfices agronomiques en jouant un rôle d'écran protecteur. La perte en eau du sol par évaporation est réduite. Les racines des plantes sont protégées contre les gelées. La fertilité du sol s'améliore car les broyats s'enrichissent en matière organique, laquelle, en se décomposant, libère des éléments nutritifs - azote, phosphore et potassium - et améliore la structure du sol. Le paillage limite le développement des mauvaises herbes et diminue ou évite l'utilisation de produits phytosanitaires.

4 Le compostage domestique est réalisé dans les jardins avec l'instal-

lation d'un bac à compost ou en rassemblant les déchets organiques en tas. Les déchets verts non ligneux, produits par l'entretien du jardin - tonte de pelouse, feuilles, fleurs fanées ou tailles de haies - auxquels doivent être mélangés des déchets ligneux préalablement broyés, sont complétés par les déchets de la cuisine : épluchures, marc de café... Le compost produit par dégradation des déchets organiques sert alors à amender le sol. Le compost peut être partagé par le regroupement (entre voisins par exemple).



L'Association familiale

Depuis la mi-septembre, la randonnée, le chant choral, les cours de tai chi chuan et de guitare ont retrouvé leurs fidèles participants avec quelques nouveaux adeptes qui renforcent plus particulièrement l'initiation au tai chi.

Un premier concert des chorales de Rouvres et de Muzy a eu lieu, le dimanche 15 septembre, à Rouvres. En novembre, trois autres concerts sont en préparation avec les chorales de Rouvres, Houdan et de l'Université Drouaise du Temps Libre aux dates et lieux suivants : le samedi 10,

au Foyer rural de Tacoignères, à 20 h, le samedi 17, à la salle municipale de Luray, à 17 h et le dimanche 18, à la salle polyvalente de Rouvres, à 17 h.

Le vendredi 28 septembre, 45 adhérents et sympathisants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un apéritif de rentrée qui a permis de nombreux échanges dans une ambiance très conviviale. L'Association a profité de l'occasion pour remercier les bénévoles de la Foire à tout qui ont permis le succès de cet événement.

Le dernier conseil d'administration a décidé de porter à 17 € l'adhésion familiale annuelle mais les tarifs des différentes activités sont inchangés et restent donc très attractifs pour les habitants de notre petite commune et des communes avoisinantes.

L'Association vous donne rendez-vous pour son Assemblée générale en janvier 2019 et vous souhaite un bon dernier trimestre de 2018.

Carnet rose

Ange et Alice Luiggi, nés le 10 juillet

Ils se sont dit « Oui »

Karine Millien et Bruno Grare, le 6 octobre

Décès de

Micheline Salmon, survenu le 23 juillet dans sa 86^{ème} année

Silvain Morau, survenu le 28 août dans sa 59^{ème} année

Marius Régnault, survenu le 23 septembre dans sa 94^{ème} année